

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du mardi 10 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 10 juin à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Madame GASSELIN, Messieurs DEZELU, AMIOT, AMOUREUX, PLANTEVIGNE, BEAUJEAN et DELANOUE

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Messieurs LOISEAU, MARDESSON, LONCHAMPT et LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs DOUCET, HUME, TARQUIS, MAUCHIEN et ROCHUT

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin : Madame DE PELICHY, Messieurs NIEUVIARTS, HENRY et DAVID

La Commune de LOREUX : Monsieur GILLET

Etaient excusés : Monsieur PAVEAU (C.C.C.S.), Monsieur BIOULAC (C.C.C.S.), Monsieur BOUILLON (C.C.C.S.), Monsieur BOUYER (C.C.S.E.) et Monsieur POUJADE (C.C.S.R.)

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé

Etait absent : Monsieur BOUTON (C.C.S.R.)

Assistait également à la réunion :

Madame Nathalie PITAULT, directrice du syndicat

Madame Constance de PELICHY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, suite au renouvellement du comité syndical il convient de désigner un délégué élu au CNAS. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 22 mai 2014 :

Ce compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation du comité syndical.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

II – Délégations d'attributions accordées au Président :

Le comité syndical ayant la possibilité de déléguer des compétences au Président, une liste de 10 délégations a été adressée aux membres du comité syndical.

Monsieur LOISEAU fait part de son désaccord sur ce point et considère qu'en déléguant ces attributions au Président, celui-ci s'octroie des pouvoirs importants.

Monsieur le Président souligne que déléguer des attributions est une marque de confiance au Président et permet d'éviter une multitude de réunions.

Il est rappelé que tous les conseils municipaux et communautaires ont effectué la démarche.

Il est procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

- **Vote contre : 1 (Mr LOISEAU)**
- **Abstention : 0**
- **Vote pour : 20**

III – Détermination du taux de l'indemnité de fonction du Président :

Conformément au décret n° 2004-615 du 25 juin 2004, les indemnités de fonctions des Présidents et Vice-Présidents des EPCI et des syndicats sont fixées selon un montant calculé proportionnellement à la population de l'établissement concerné.

La population du SMICTOM de Sologne étant répertoriée dans la tranche de 20 000 à 49 999 habitants, le montant de l'indemnité susceptible d'être allouée au Président peut être calculée sur la base de 25,59% de l'indice 1015.

En conséquence, le montant de l'indemnité serait de 11 673,55 € brut annuel soit 869,45 € net mensuel.

Monsieur LOISEAU souhaite avoir confirmation qu'il convient de déterminer le taux.

Monsieur le Président rappelle que le taux de l'indemnité doit effectivement être déterminé par les membres du comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical votent à l'unanimité le taux à 100% du taux maximum à savoir 25,59% de l'indice 1015.

IV – Election des membres de la commission d’appel d’offres :

Monsieur le Président rappelle que cette commission doit être composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Se portent candidats pour les 5 membres titulaires :

- Monsieur AMOUREUX
- Monsieur POUJADE (absent excusé)
- Monsieur BEAUJEAN
- Monsieur ROCHUT
- Monsieur BOUILLON (absent excusé)

A l’issue des votes, les candidats sont élus à l’unanimité.

Se portent candidats pour les 5 membres suppléants :

- Monsieur AMIOT
- Monsieur GILLET
- Monsieur DAVID
- Monsieur MARDESSON
- Monsieur DOUCET

A l’issue des votes, les candidats sont élus à l’unanimité.

V – Désignation des membres de la commission des finances :

Depuis 2004, une commission des finances à laquelle monsieur le Président est inclus de fait a été mise en place.

Se portent candidats :

- Madame DE PELICHY
- Monsieur LOMBARDI
- Monsieur DOUCET
- Monsieur NIEUVIARTS
- Monsieur LONCHAMPT

A l’issue des votes, les candidats sont élus à l’unanimité.

Madame DE PELICHY souhaite savoir dans quelle commission s’inscrit la démarche de valorisation des déchets.

La commission des finances s’inscrit dans cette démarche.

VI – Désignation des membres de la commission des travaux :

Créée en 2004, la commission des travaux sera également compétente pour ce qui touche à l’étude des déchèteries.

Comme la commission des finances, le Président est inclus de fait dans cette commission.

Se portent candidats :

- Madame GASSELIN
- Monsieur DAVID
- Monsieur HUME
- Monsieur DOUCET
- Monsieur ROCHUT
- Monsieur POUJADE (absent excusé)
- Monsieur BOUYET (absent excusé)

A l’issue des votes, les candidats sont élus à l’unanimité.

VII - Désignation des membres de la commission du personnel :

Créée en 2012, une commission du personnel a été mise en place afin de suppléer monsieur le Président dans des décisions complexes ou dans les choix de recrutement de personnel.

Se portent candidats :

- Monsieur DOUCET
- Monsieur LOISEAU
- Monsieur PLANTEVIGNE
- Monsieur MARDESSON
- Monsieur NIEUVIARTS

A l'issue des votes, les candidats sont élus à l'unanimité.

VIII – Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale :

Depuis 2004, le SMICTOM adhère au CNAS.

Monsieur le Président rappelle que le CNAS est un Comité d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales offrant des prestations pour améliorer les conditions matérielles des agents.

Compte tenu de l'installation du nouveau comité syndical, il convient de désigner un nouvel élu pour représenter le SMICTOM au sein des instances du CNAS.

Après concertation, les membres du comité syndical désignent monsieur DEZELU délégué élu au CNAS.

IX – Création d'un poste de gardien de déchèterie :

Monsieur le Président rappelle que les 3 principales déchèteries du SMICTOM (Salbris, Lamotte-Beuvron et La Ferté-Saint-Aubin) ainsi que la déchèterie de Ménestreau sont gardiennées par des agents du SMICTOM.

Concernant la déchèterie de Salbris, une situation complexe était en place. En effet, le gardiennage était effectué par un agent SMICTOM et par un agent communal.

Monsieur le Président rappelle le rôle des gardiens, à savoir, entre autres régler les conflits, aider les habitants, effectuer le tri de déchets spéciaux...

Le métier de gardien de déchèterie devenant de plus en plus technique, il paraît plus approprié d'avoir des personnels qualifiés, formés et nommément désignés par l'exploitant conformément à la législation.

A ce titre, **monsieur DOUCET** précise que les exigences normatives entraînent des évolutions techniques et matérielles sur les déchèteries.

De fait, il est proposé de créer un poste de gardien de déchèterie itinérant à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014.

X – Questions diverses :

- Suite à une mauvaise qualité de gravats constatée par monsieur le Maire de Ménéstreau à la déchèterie, monsieur le Président a rencontré plusieurs élus de cette commune.

Lors d'une réunion organisée à ce sujet, monsieur le Président a appris que la commune souhaitait créer une plate-forme de déchets hors du périmètre du château d'eau, la commune s'étant engagée dans une démarche de déclaration d'utilité publique pour la création d'un pôle d'équipements publics.

Monsieur DAVID confirme la véracité de cette démarche.

Monsieur le Président rappelle que la compétence « déchets » a été déléguée aux communautés de communes qui l'ont elles-mêmes transférée au SMICTOM.

Monsieur le Président souligne également que le SMICTOM s'est engagé dans une étude du réseau des déchèteries et plates-formes dont les résultats de l'état des lieux seront donnés à la réunion du jeudi 19 juin.

- Monsieur le Président précise que plusieurs réunions sont programmées :
 - **Lundi 19 juin à 18 h** : commission d'appel d'offres (ouverture des plis)
 - **Jeudi 19 juin à 18h30** : délégués titulaires et maires (état des lieux de l'étude des déchèteries et plates-formes)
 - **Mercredi 2 juillet à 18 h** : commission d'appel d'offres (choix des candidats)
 - **Lundi 7 juillet à 18h30** : comité syndical
 - **Jeudi 10 juillet à 18h30** : membres du bureau et de la commission des travaux (analyse suite à l'état des lieux de l'étude).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50